



Culture
Environnement
Habitat & urbanisme
Emploi
Cohésion sociale
Collectivités locales

L'État dans le département du Nord

Éducation, jeunesse & sports
Sécurité publique
Communication interministérielle
Politique de la ville
Agriculture
Infrastructures de transport
Finances



Rapport d'activité des services de l'État

2012

L'activité de l'État dans le Nord en 2012

SOMMAIRE

 Préface du Préfet	3
 Les chiffres clés du département du Nord	4
 Un État soucieux de la sécurité de tous	7
 Un État garant de l'aménagement et de l'équilibre du territoire	12
 Un État garant de la cohésion sociale	17
 Un État plus performant	22

➔ *Préface du Préfet*

Lille, juillet 2013



Le rapport d'activité des services départementaux de l'Etat pour l'année 2012 que j'ai le plaisir de vous adresser a été conçu comme l'an dernier sous un format synthétique. Il permet d'identifier les principales actions que l'Etat, au plan local, a engagé dans les domaines de la sécurité, de l'aménagement du territoire, de la cohésion sociale avec le souci que les services soient accueillants pour les usagers et performants dans la qualité du service rendu.

La lutte contre la délinquance a continué en 2012 à figurer parmi les priorités de l'action de l'Etat. Elle a été caractérisée par la mise en place de deux zones de sécurité prioritaire, la première à Lille en septembre 2012 et la seconde sur Roubaix-Tourcoing-Wattrelos en décembre 2012, qui commencent à produire des résultats intéressants. Par ailleurs, une attention particulière a été portée à la prévention de la délinquance grâce à l'accélération du déploiement des équipements de vidéo-surveillance dans les lieux ouverts au public.

Dans l'action qu'il mène pour assurer la protection des populations, l'Etat s'est doté en 2012 d'un nouveau centre opérationnel départemental qui constitue un outil moderne de gestion de crise permettant d'appréhender, de façon optimale, la gestion des grands rassemblements de personnes. La mise en service dans notre département de plusieurs grands équipements sportifs, en particulier le stade Pierre Mauroy, a justifié la mobilisation des services de l'Etat afin de garantir la sécurité et l'accessibilité des spectateurs.

C'est en 2012 que la nouvelle carte départementale de l'intercommunalité a été adoptée. Le cadre de la rationalisation des intercommunalités est désormais fixé : l'objectif est d'adapter la nouvelle gouvernance intercommunale aux enjeux des territoires et aux défis à relever dans un contexte de profondes mutations économiques et financières.

L'année dernière, les efforts de l'Etat pour garantir l'équilibre des territoires ont été significatifs en particulier dans l'accompagnement des collectivités locales pour développer les énergies renouvelables, pour financer les travaux de rénovation thermique des logements anciens, pour lutter contre l'étalement urbain dans le respect des orientations du schéma régional climat air énergie ou pour renforcer la qualité de l'intermodalité entre les moyens de transport.

Les politiques de l'Etat contribuent également au maintien de la cohésion sociale dans les territoires du département.

L'accès au logement, celui des personnes en situation précaire en particulier, reste en 2012 une priorité : la forte mobilisation du contingent préfectoral a permis de renforcer sensiblement nos capacités de relogement. La réécriture du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées s'inscrit dans la volonté de l'Etat, au sein d'une démarche partenariale, de développer les modalités d'accès direct au logement tout en veillant à donner plus de cohérence dans la mise en œuvre coordonnée des politiques du logement, de l'habitat et des politiques sociales.

Enfin, l'Etat, dans la mise en œuvre des politiques publiques qu'il conduit, a le souci de garantir la qualité de l'accueil et du service rendu à ses usagers quel que soit leur statut. La démarche de labellisation Marianne engagée durant le second semestre 2012 au sein des services de la préfecture en est l'illustration.

De même, le développement des téléprocédures s'inscrit pleinement dans les objectifs de modernisation de l'administration en offrant un meilleur service aux usagers tout en contribuant aux exigences du développement durable. Les exemples de dématérialisation des échanges se multiplient dans les relations que l'administration locale entretient avec les particuliers, les entreprises ou les collectivités locales. Ils témoignent des efforts des services de l'Etat pour simplifier leurs procédures et réduire leurs délais de réponse dans le but d'offrir à nos concitoyens un service de qualité.

Dominique BUR,
préfet de la région Nord - Pas-de-Calais,
préfet du Nord

→ Les chiffres clés du département du Nord



La population

Tranche d'âge	Effectifs au 01/01/2012
0 à 19 ans	698 833
20 à 39 ans	701 921
40 à 59 ans	665 183
60 à 74 ans	327 216
75 ans et plus	190 973
Total	2 584 126

Estimation de population au 1er janvier 2012 par grande classe d'âge

Source : Insee - Estimations de population
Données provisoires

La carte administrative

6 arrondissements
79 cantons
652 communes

L'intercommunalité

2 communautés urbaines
5 communautés d'agglomération
41 communautés de communes
193 syndicats divers

Les grands secteurs de l'économie

	Estimations d'emploi salarié et non salarié pour le département du Nord	%
Agriculture	11 447	1,11
Industrie	142 737	13,88
Construction	59 850	5,82
Tertiaire	814 065	79,19
Ensemble	1 028 099	100,00

Source : Insee, estimations localisées d'emploi

Nombre d'établissement au 01 janvier 2012

	INDUSTRIE	CONSTRUCTION	COMMERCE	SERVICE
0	3 424	5 394	20 332	41 614
1 à 9 salariés	2 855	4 308	15 422	13 921
10 à 49 salariés	1 394	1 113	3 001	2 306
50 à 199 salariés	398	152	484	472
200 à 499 salariés	84	7	67	93
500 et plus	27	2	22	22
Total	8 182	10 976	39 328	58 428

Source : SIRENE - Stock d'établissements au 1er janvier 2012 (Insee)

Taux de chômage

Taux de chômage localisés par zone d'emploi, en moyenne trimestrielle: en France métropole (données CVS) - Source : Insee (série de 2003-T1 à 2011-T1 à 2012-T4,) - Unité : %

Libellé de la zone d'emploi	T1 2011	T2 2011	T3 2011	T4 2011	T1 2012	T2 2012	T3 2012	T4 2012
Roubaix-Tourcoing	14,6	14,5	14,4	14,7	14,9	15	15,1	15,7
Lille	10,9	10,7	10,8	10,9	11	11,1	11,1	11,5
Dunkerque	12,4	12,3	12,4	12,3	12,7	12,7	13	13,4
La Flandre-Lys	7,9	7,8	7,8	7,9	8,2	8,3	8,5	8,8
Le Douaisis	14	13,8	13,9	14,1	14,2	14,5	14,8	15,5
Le Valenciennois	14,7	14,5	14,5	14,5	15	15,3	15,9	16,8
Le Cambresis	12,6	12,5	12,6	12,8	12,2	12,5	12,9	13,7
La Sambre-Avesnois	15,3	15,1	14,9	14,9	15,3	15,5	15,9	16,4

Source : Insee

* taux moyen sur le dernier trimestre comparé au taux moyen du même trimestre de l'année précédente

Les demandeurs d'emploi

Demandes d'emploi par sexe et âge au 31 décembre 2012 (en nombre)

	Nord	Pas-de-Calais	Région
Hommes (en nombre)	123 122	66 458	189 580
Moins de 25 ans (%)	20,4	23,2	21,4
25 à 49 ans (%)	62,6	60,3	61,8
50 ans ou plus (%)	17,0	16,5	16,8
Femmes (en nombre)	109 154	61 221	170 375
Moins de 25 ans (%)	20,6	22,3	21,2
25 à 49 ans (%)	60,8	59,1	60,2
50 ans ou plus (%)	18,6	18,6	18,6
Total (en nombre)	232 276	127 679	359 955
Moins de 25 ans (%)	20,5	22,8	21,3
25 à 49 ans (%)	61,7	59,7	61,0
50 ans ou plus (%)	17,8	17,5	17,7

Champ : DEFM catégories A, B, C.
Sources : Pôle emploi ; Dares.

DOTATIONS ET SUBVENTIONS

Chiffres en euros

	2010	2011	2012
Dotation globale de fonctionnement (communes)			
Dotation forfaitaire	500 118 836 €	495 921 518 €	494 240 656 €
Dotation de solidarité urbaine	133 858 800 €	142 964 671 €	149 185 838 €
Dotation de solidarité rurale	17 346 228 €	18 740 448 €	19 491 767 €
Dotation nationale de Péréquatation	42 257 250 €	44 852 403 €	43 117 242 €
Dotation globale de fonctionnement (EPCI)			
Dotation d'intercommunalité	162 205 410 €	162 743 924 €	164 378 584 €
Dotation de compensation	309 287 565 €	308 616 736 €	304 905 058 €
D.G.F (conseil général)			
Dotation forfaitaire	324 017 295 €	323 993 090 €	322 379 814 €
Dotation de péréquatation	44 221 141 €	45 316 892 €	45 316 892 €
Dotation de compensation	293 995 682 €	293 995 682 €	293 995 682 €
D.G.F. (conseil régional)			
D.G.F. (conseil régional)	369 726 920 €	359 718 840 €	359 718 840 €
Compensation de perte de produit de la taxe professionnelle (communes et EPCI)	1 020 457 €	546 141 €	201 488 €
Allocations compensatrices des exonérations des taxes (communes,EPCI,conseils général et régional) y compris TA dts d'enregistrement	137 918 625 €	143 971 892 €	135 061 087 €
Dotation élu local (communes)	695 750 €	692 664 €	697 470 €
Dotation spéciale instituteurs (communes)	235 872 €	227 148 €	188 136 €
D.G.D. services communaux hygiène et santé	4 978 510 €	4 978 510 €	4 978 510 €
D.G.D. documents d'urbanisme	353 147 €	393 685 €	310 403 €
D.G.D. assurance permis de construire	110 206 €	148 158 €	142 838 €
D.G.D. Bibliothèques municipales	supprimée	supprimée	supprimée
D.G.D. du département	29 162 493 €	29 111 384 €	29 096 719 €
D.G.D. Lecture publique(supprimée en 2007)	supprimée	supprimée	supprimée
D.G.D. Ports maritimes(conseil général)	166 065 €	166 065 €	166 065 €
D.G.D. ports maritimes (conseil régional) créée en 2007	13 482 151 €	12 600 812 €	12 625 194 €
D.G.D. aérodromes créée en 2008 (EPCI, conseil régional)	281 189 €	260 972 €	239 505 €
D.G.D.(conseil régional)	34 338 058 €	34 338 058 €	34 338 058 €
Produit des amendes de police	13 037 033 €	16 693 883 €	15 612 498 €
Dotation des amendes de police relevées par les radars automatiques (département)	414 013 €	823 102 €	822 860 €
D.G.E. (AE)-DETR à partir de 2011(communes et EPCI)	12 303 756 €	12 974 656 €	11 677 912 €
D.G.E 1ère et 2ème part(conseil général)(1ère part supprimée en 2007)	1 884 788 €	1 322 843 €	1 746 102 €

	2010	2011	2012
F.C.T.V.A. (communes , EPCI, conseil général et régional)	261 563 638 €	216 574 870 €	199 980 385 €
Dotation Départementale d'Equipe-ment des Col-lèges	12 960 346 €	12 960 346 €	12 960 346 €
Réserve parlementaire (AE)	3 555 270 €	2 779 612 €	3 023 702 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - communes et EPCI	-	171 264 262 €	166 597 336 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe profes-sionnelle (DCRTP) - Département	-	72 656 258 €	74 437 917 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe profes-sionnelle (DCRTP) - Région	-	92 471 210 €	94 240 705 €

Source : Préfecture du Nord - Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales (DRCT)

Fonds national de garantie individuel de ressources (FNGIR) mis en place

Le FNGIR est abondé par des prélèvements effectués sur les recettes fiscales des collectivités «gagnantes»

	2010	2011	2012
VERSEMENT GIR - communes	-	10 850 287 €	10 850 287 €
VERSEMENT GIR - EPCI	-	290 683 601 €	290 683 601 €
		301 533 888 €	301 533 888 €
PRELEVEMENT GIR-communes	-	6 106 228 €	6 106 228 €
PRELEVEMENT GIR - EPCI	-	7 246 346 €	7 246 346 €
		13 352 574 €	13 352 574 €
VERSEMENT GIR-département	-	55 907 918 €	55 907 918 €
VERSEMENT GIR - région	-	91 275 234 €	91 275 234 €

1
2
3
4
5
6
7
8



© DDSP du Nord

→ Un État soucieux de la sécurité de tous

La question de la sécurité, envisagée dans sa globalité, génère de fortes attentes de la part des citoyens. Assurer la sécurité des personnes et la protection des populations est la première des responsabilités de l'État.

■ LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

L'année 2012 confirme et consolide les bons résultats obtenus ces dernières années, avec une délinquance orientée à la baisse et une stabilisation du nombre de victimes de la route au niveau le plus bas atteint dans le département.

► Analyse des données 2012

	2012	2012/2011
Atteintes aux biens	100 349	- 0,9%
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	25 000	- 1,1%
Escroqueries et infractions économiques et financières	10 600	- 20%
Infractions relevées par l'action des services	14 359	+ 3,39

Taux d'élucidation	2012	2012/2011
Atteintes aux biens	14,1 %	- 1,5 pt
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	61,8 %	- 1,3 %
Escroqueries et infractions économiques et financières	72,54 %	+ 23,9 pt

Source : Direction départementale de la sécurité publique du Nord

La délinquance reste orientée à la baisse dans le Nord en 2012 avec des résultats qui s'inscrivent dans la tendance régulière observée depuis 2003 (à l'exception de l'année 2006). Ces résultats sont le fruit de la mobilisation de l'ensemble des services de police et de gendarmerie et du déploiement de moyens matériels et de modes d'actions nouveaux.

Au total, le nombre de faits de délinquance s'élève pour l'année 2012 à 153 974, soit 3 711 faits de moins (-2,4 %) qu'en 2011. Ce chiffre est en baisse pour la 7^e année consécutive.

Les atteintes aux biens (100.349 faits) ont diminué de 0,9 % en 2012, soit 906 faits en moins. Les vols à la roulotte sont en baisse (-1,5 %). Le nombre de véhicules volés est stable (5.273 en 2012).

Si le nombre des cambriolages de locaux industriels et commerciaux recule (-3,6 %), le nombre des cambriolages augmente (3,3 %), surtout dans les habitations et dans les zones rurales, ce qui reflète en partie une tendance nationale. Le nombre de vols à main armée augmente (60 faits supplémentaires). Les home-jacking (vols de véhicule dans les habitations) sont en recul en zone rurale (-16 %).

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrent une baisse (-1,1 %), même si cette tendance ne se retrouve pas en zone rurale.

Les escroqueries et infractions économiques et financières enregistrent un net recul, avec 10.600 infractions constatées, soit 2.633 de moins qu'en 2011(- 20 %).

Les faits de violence urbaine sont en recul : ainsi le nombre de véhicules incendiés se situe à 1.973 (-10 %) et jets de projectiles contre les forces de l'ordre sont en recul de 44 % (92 faits).

➤ L'adaptation des services à l'évolution de la délinquance

Face à des formes de délinquance qui évoluent, l'ensemble des acteurs de la sécurité est mobilisé.

■ La création de 2 zones de sécurité prioritaire (ZSP)



Présentation de la Zone de sécurité prioritaire de Lille © BRCI

En 2012, à partir d'une analyse de la situation de la délinquance dans les quartiers, le ministre de l'Intérieur a décidé de mettre en place deux zones de sécurité prioritaire dans le Nord, à Lille et à Roubaix-Tourcoing-Wattrelos. Leur objectif est de renforcer l'action concertée des services de police en lien avec le Procureur de la République, afin d'agir en profondeur contre les réseaux qui prospèrent du trafic de drogues, d'armes, des véhicules volés, des cambriolages et d'assurer aux citoyens le droit à la sécurité et à la tranquillité.

Pour la ZSP de Lille, les premiers résultats provisoires sont encourageants : les faits de délinquance enregistrés entre le 1er septembre et le 31 décembre reculent par rapport à la même période de 2011, le nombre de trafics de stupéfiants démantelés augmente, le nombre de personnes mises en cause pour usage et revente de drogue augmente. Parallèlement, la lutte contre les nuisances et les incivilités porte également ses fruits puisque le nombre de véhicules incendiés baisse de 4,8 % et que celui des outrages envers les personnels exerçant une mission de service public (forces de l'ordre, secours, transports) baisse.

La zone de sécurité prioritaire de Roubaix-Tourcoing-Wattrelos a été créée en décembre 2012. Outre l'action opérationnelle des forces de police, les partenaires ont engagé la coordination de leur action au regard des axes de travail définis lors de son installation.

L'action de l'État dans les ZSP ne se réduit pas à la seule activité policière : des réunions de travail se sont tenues avec les bailleurs sociaux pour s'assurer de la mise en œuvre de leurs obligations en matière de prévention de la délinquance en échange d'exonérations fiscales dont ils bénéficient et renforcer les diagnostics partagés avec la DDSP sur les améliorations à apporter aux bâtiments.

Les effets des ZSP profitent globalement à l'ensemble des communes du département par le démantèlement des réseaux qu'elles permettent.

■ La lutte contre les cambriolages et les vols à main armée

La lutte contre les cambriolages, les home-jacking et les vols à main armée sont au cœur des priorités de l'État. La coopération entre les services de police et les unités de gendarmerie a été renforcée avec la mise en place d'actions coordonnées de surveillance et de contrôle, pour recouper et partager les informations afin de repérer les équipes de malfaiteurs et de les confondre pour les remettre à l'autorité judiciaire en mobilisant tous les outils dont dispose la police scientifique et technique.

Les liens entre les élus, la population et les forces de l'ordre se sont par ailleurs densifiés. Les services de gendarmerie ont pris l'initiative cette année en lien avec l'association des maires du Nord et les Sous-Préfets, d'organiser dans chaque arrondissement des réunions afin d'informer les maires et les sensibiliser aux mesures qui peuvent permettre à chacun de limiter le risque de cambriolages. Les dispositifs « tranquillité vacances » (plus de 19 000 personnes ont eu recours à ce dispositif en 2012) et « voisins vigilants » concourent efficacement à cette lutte.



Patrouille de police © DDSP du Nord

■ La coopération transfrontalière

Elle a également été renforcée avec les autorités belges. Cette coopération se traduit par l'assouplissement des outils juridiques pour faciliter l'intervention de part et d'autre de la frontière. Elle se traduit également par des échanges directs entre responsables de services de police ou de gendarmerie français et belges.

► Une attention particulière portée à la prévention de la délinquance

En 2012, le déploiement de la vidéoprotection dans le département du Nord a poursuivi son évolution positive, notamment sur la voie publique. La commission départementale des systèmes de vidéoprotection, chargée de donner son accord pour l'installation de caméras dans des lieux ouverts au public, a examiné 860 dossiers, pour un total de 6 055 caméras. Le soutien financier de l'État aux collectivités s'est élevé en 2012 à 876 000 euros (Fonds interministériel de prévention de la délinquance).

Les actions de prévention passent également par l'actualisation des conventions de coordination de la police nationale et de la police municipale et l'animation des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Au-delà des mesures de réorganisation, l'évolution des méthodes de travail et des moyens d'actions explique les résultats enregistrés

Les experts de la police technique et scientifique (PTS) apportent aux enquêteurs de la police et la gendarmerie des savoir-faire et des moyens techniques modernes qui font avancer les enquêtes en apportant des preuves matérielles. Le Nord est le département qui exploite le plus grand nombre de traces au niveau national, conduisant au plus grand nombre d'interpellations.

Avec le déploiement de véhicules dotés de lecteurs automatisés de plaques d'immatriculation et la généralisation du procès verbal électronique, les services de police et de gendarmerie s'inscrivent dans cette évolution technologique.

■ LA SECURITE ROUTIERE



Accident sur autoroute © BRCI

L'année 2012 se caractérise par la poursuite des résultats encourageants dans la lutte contre l'insécurité routière. Le nombre des accidents (1.851) diminue de 4,3 % alors qu'il avait augmenté de 10,7 % en 2011. Le nombre des blessés (2.250) baisse également (- 4 %).

81 personnes ont été tuées sur les routes du département, soit le même nombre qu'en 2011. Depuis 2002, leur nombre a été diminué de moitié (169 morts). Le taux de mortalité sur les routes du département est faible puisque le Nord représente 2 % des morts, alors qu'il représente 4 % de la population française et que le trafic routier de transit étranger y est très important.

Parmi les différents usagers de la route, de très bons résultats ont été enregistrés cette année pour les motards (9 morts en 2012 contre 23 en 2011). Ils représentent cependant encore 11 % des victimes d'accidents mortels alors qu'ils ne constituent qu'1 à 2 % des conducteurs.

S'agissant du contrôle-sanction, le département compte 33 radars fixes de vitesse et 36 radars de franchissement de feux. 532 252 infractions ont été relevées par les radars fixes (+30,7 % par rapport à 2011 avec 31 radars) 47 955 infractions ont été relevées avec les radars feux rouges (-2,8 % par rapport à 2011 avec 30 radars).

S'agissant du contrôle terrestre, 2 032 infractions ont été constatées : elles concernent essentiellement les temps de conduite ou de repos non respectés pour 58 % des cas, ou le non respect du code de la route, pour 29 % des cas.



Contrôle radar par la gendarmerie © BRCI

■ LA SECURITE CIVILE

Les grandes missions du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques, de Défense et de Protection Civile (SIRACED PC) du Nord portent sur la prévention et la préparation des crises, la protection et l'accompagnement de la population et la sensibilisation aux risques majeurs.

► Un nouveau centre opérationnel départemental (COD)

L'installation du COD dans de nouveaux locaux au sein de l'hôtel de la préfecture a été réalisée en avril 2012. Cet équipement, outil de gestion de crise à la disposition du préfet, correspond désormais aux normes modernes de l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC).

Implanté à côté du centre opérationnel zonal (COZ), il a permis un saut qualitatif majeur dans les moyens et les méthodes utilisés par les services appelés à intervenir.

Il a pu être rapidement testé lors de la période des jeux olympiques à Londres, puis lors de la Braderie de Lille en septembre et lors de la parade inaugurale des fêtes de « Lille 3000 » en octobre.

Les équipements audio et de vidéo-conférence dont est doté ce centre, temporairement renforcés par les moyens de surveillance vidéo mobile de la DCCRS, ont permis d'appréhender la gestion des grands événements rassemblant plusieurs centaines de milliers de personnes avec une efficacité optimisée.

► L'achèvement et la mise en exploitation de trois grands équipements sportifs

Le Vélodrome de Roubaix, la salle multisports Pévèle-Arena à Orchies, le Grand Stade Lille Métropole, ont fortement mis à contribution les services de la sécurité civile (SIRACED.PC et SDIS).

La vérification des conditions d'ouverture de ces établissements recevant du public classés en 1ère catégorie a nécessité à plusieurs reprises le déplacement des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), notamment pour le Grand Stade Lille Métropole et en raison des nouveautés techniques inhabituelles qu'il met en œuvre (ouverture du toit au dessus de la pelouse, ouverture de la pelouse pour y créer une fosse de spectacle)

Les conditions d'ouverture du Grand Stade Lille Métropole ont également fait l'objet d'examen dans le cadre de l'élaboration des plans particuliers d'intervention (PPI) relatif à son activité tant sportive que liée aux spectacles.

► La prévention des risques : garantir la sécurité de personnes et des biens



Exercice de crise © BRCI

L'Inspection des installations classées a réalisé 890 inspections dans le Nord. L'ensemble des 27 sites Seveso seuil haut en fonctionnement du département ont fait l'objet d'une inspection renforcée en 2012. 14 des 16 PPRT du département sont approuvés à fin 2012.

La mise en œuvre de la directive inondation se poursuit avec l'identification des Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI) actée par arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 et le lancement des marchés pour les cartographies. 6 TRI concernent le département du Nord : Lille, Valenciennes, Béthune-Armentières, Douai, Dunkerque et Maubeuge.

L'instruction des Plans de Prévention des Risques Littoraux se poursuit avec l'élaboration des premières cartes d'aléas intégrant le changement climatique.

La démarche Plans de prévention des risques miniers (PPRM) s'accélère avec la validation de l'ensemble des études de zone d'aléas et les « porter à connaissance » auprès des collectivités territoriales concernées. Une doctrine interdépartementale a été élaborée en vue de la prise en compte des risques miniers dans l'urbanisme.



Formation à la communication de crise © BRCI

Enfin, dans le domaine de la communication, il convient de noter l'information pour l'intégration du risque sismique des 652 communes du Nord, mise à jour pour les futurs acquéreurs. Une plaquette de sensibilisation a été diffusée à toutes les communes du Nord.

Par ailleurs, une étude de caractérisation des risques naturels sur le Cambrésis (inondations et effondrement des cavités souterraines) a été menée et ses résultats seront communiqués à l'ensemble des communes en 2013.

■ LA SECURITE ET LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

La protection de la santé des consommateurs, la sécurité des produits de consommation et la prévention des risques chimiques, physiques, électriques sont également au cœur des missions de l'État et de la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP), en particulier.

En ce qui concerne les produits non alimentaires et les services, ce ne sont pas moins de 455 dossiers d'enquête qui ont été gérés en 2012. Ils concernent notamment des alertes pour des marchandises présentant un danger ou des retraits de produits non conformes.

A titre d'exemple, la DDPP a été amenée, par voie d'arrêté préfectoral à ordonner, en raison de leur caractère dangereux, la destruction de détecteurs autonomes avertisseurs de fumée.

Des bijoux fantaisies ont également fait l'objet d'un retrait du marché du fait de taux excessivement élevés en cadmium et en nickel rendant les produits non conformes et dangereux pour la peau du consommateur.



Contrôle de la cuisine d'un restaurant source © DDSP du Nord

Concernant les contrôles relatifs aux produits alimentaires, il faut relever dans l'activité des services la gestion des toxi-infections et des alertes alimentaires. Outre les activités de contrôle habituelles, la DDPP du Nord est intervenue, en 2012, sur 51 cas de toxi-infections alimentaires.

Les toxi-infections alimentaires collectives sont provoquées par la consommation d'aliments contaminés par des micro-organismes. Elles doivent être déclarées dès lors que deux malades sont apparemment concernés. Leur signalement permet aux autorités (ARS et DDPP) de réaliser une enquête épidémiologique (ARS) et alimentaire (DDPP) destinée à identifier les aliments responsables et les facteurs favorisants et à prendre les mesures spécifiques pour prévenir les récurrences.

Dans le cadre du projet global de surveillance de la contamination par les dioxines et PCB, initié par les autorités belges et françaises au travers de la mise en place du projet transfrontalier de surveillance de l'air atmosphérique, dénommé projet AEROPA, la DDPP du Nord a mis en œuvre un plan de surveillance des denrées animales, d'origine animale et de l'alimentation animale chez les producteurs de la zone. Ce projet global, clôturé en novembre 2012 lors d'un séminaire présidé par le Préfet du Nord et le Gouverneur de la Flandre, a permis de démontrer l'absence de contamination de la chaîne alimentaire et une maîtrise plus approfondie des sources d'émission.

Dans le domaine de la protection économique du consommateur, outre l'action de contrôle des 94 agences immobilières et leur site internet dédié, il convient de noter l'intervention des services de l'État en vue, d'une part, de vérifier la bonne application de la loi Lagarde relative au crédit à la consommation. d'autre part pour contrôler les entreprises de démarchage à domicile usant d'incitations fiscales (réduction d'impôts pour les équipements respectueux de l'environnement) . Sur cette dernière mesure, il est à noter que 52 entreprises ont été contrôlées et ces interventions ont permis de mettre à jour des pratiques frauduleuses ayant conduit à la rédaction de 20 procédures pénales.

En matière de surveillance de la santé animale, après une dizaine d'années favorables, le département du Nord a connu deux foyers de tuberculose bovine en quelques mois, dépistés dans le cadre de l'inspection officielle permanente à l'abattoir. Les troupeaux infectés ont été abattus, une indemnité à leur valeur de remplacement a été versée à leurs propriétaires.

Afin de lutter contre la recrudescence de ces cas de tuberculose bovine, des efforts importants ont été engagés, grâce notamment à la mobilisation des éleveurs et du Groupement de défense sanitaire qui a relayé les messages de vigilance et étendu ses aides financières, mais également à l'intervention des vétérinaires sanitaires, sur lesquels reposent le délicat dépistage en élevage et la déclaration des suspicions et enfin grâce à la présence des services de l'État. Ces efforts conjugués ont contribué à préserver l'activité économique de l'élevage (vente de veaux, de lait cru...), et d'améliorer l'acceptabilité des mesures de police sanitaire et l'efficacité du programme de lutte.



© MEEDDM

→ *Un État garant de l'aménagement et de l'équilibre du territoire*

Assurer la cohésion et le développement du territoire et prendre en compte les contraintes naturelles tout en préservant l'environnement constituent le socle de des politiques publiques mises en œuvre par l'État dans le domaine de l'aménagement du territoire.

■ LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES



Logement insalubre © BRCI

Les services de l'État et notamment ceux de la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM) se sont engagés dans la constitution de nouveaux PLH (Communauté de communes du Caudrésis-Catésis, de Flandres-Lys), dans la révision

de PLH existant (Lille Métropole Communauté Urbaine, Dunkerque Grand Littoral et Communauté d'agglomération de Douai) et dans la réalisation de bilans à mi-parcours (Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, de Cambrai et de Valenciennes Métropole).

Le développement de l'offre s'appuie sur les 6 conventions de délégation des aides à la pierre signées en 2008 et 2009 pour une durée de 6 ans (Communautés urbaines de Lille et de Dunkerque, Communautés d'agglomération de Valenciennes Métropole, de la Porte du Hainaut, du Douaisis et de Maubeuge Val de Sambre). Les résultats et les enseignements de l'évaluation à mi-parcours ont été communiqués en 2012 aux présidents des 6 EPCI délégataires.

Concernant le parc privé, la délégation du Nord a financé la réhabilitation de plus de 462 logements propriétaires-bailleurs, de 1 700 logements propriétaires occupants, représentant 15,5 M€ de subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART). L'année a surtout été consacrée aux déploiements d'une dizaine de nouvelles opérations programmées axées en particulier sur la lutte contre la précarité énergétique.

L'objectif de production de 4 736 logements locatifs sociaux pour 2012 a été atteint avec 2 649 Prêts

Locatifs à Usage Social (PLUS), 1 104 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI) et 637 Prêts Locatifs Sociaux (PLS) pour 11,9 M€ de subventions État.

Dans le cadre du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), une campagne de sensibilisation des élus locaux a été mise en œuvre en liaison avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

En matière de rénovation urbaine, 87,4 M€ ont été engagés et 396 décisions attributives de subvention ont été instruites ce qui porte à 557,7 M€ le montant total engagé, soit 77% du montant programmé. De plus, 71,2M€ ont été payés, soit 675 paiements ce qui porte à 298M€ le montant total payé, soit 41% du montant programmé.



© Laurent MIGNAUX - METL-MEDDE

De plus, le délégué adjoint de l'ANRU a présenté devant les partenaires nationaux de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), un projet de redéploiement des marges de manœuvre de crédits ANRU issus de la convention État/ANRU/Région sur 5 projets du département pour un montant voisin de 7 M€.

Dans le cadre des travaux des commissions d'accessibilité des personnes handicapées, 2 487 dossiers, principalement relatifs à des Établissements Recevant du Public (ERP), ont été examinés et 164 visites d'ouverture d'ERP organisées.

L'auberge de jeunesse « L'Escale » à Dunkerque a été labellisée « lauréat 2012 des belles pratiques et de bons usages en matière d'accessibilité ». A ce titre, un Trophée a été remis à la Communauté urbaine de Dunkerque le jeudi 5 juillet 2012 par la déléguée interministérielle à l'accessibilité.

Dans le cadre de la politique de constructions durables, plusieurs projets d'aménagement de quartiers ont fait l'objet d'un accompagnement soutenu par l'État pour parvenir à des opérations répondant à des critères de qualité, comme celle de l'ilot Folien à Valenciennes qui a permis de valoriser un site appartenant à Voies Navigables de France en bordure de l'Escaut ou encore, celle qui, à Aulnoye-Aymeries, a permis de lancer la phase préparatoire d'approche environnementale de l'urbanisme à l'échelle de la commune sur le site proche du pôle d'échanges intermodal.

■ PLANIFIER ET REGULER L'URBANISME

Les services de l'État se sont impliqués dans 6 Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) en cours d'élaboration ou de révision : les services de la DDTM ont préparé des « porter à connaissance » (Schéma de secteur Ouest Grand Douaisis, Sambre-Avesnois), des compléments aux documents d'association sur l'urbanisme commercial (Lille, Valenciennes, Sambre Avesnois), des avis intermédiaires sur le PADD (Lille, Valenciennes) ainsi qu'un avis au titre du contrôle de légalité (Cambrésis)

Outre son activité sur les documents d'urbanisme locaux (projets de ZAC, avis en vue de l'approbation de cartes communales), la DDTM dispose désormais d'un site dédié à la consultation des porter à connaissance des documents de planification en révision ou en élaboration (site : <http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr/>).

En matière d'urbanisme commercial, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) a traité 37 dossiers dont 36 ont obtenu un accord de la commission pour un total de 237 311m². Ce constat révèle un enjeu très fort qui souligne la nécessité d'une régulation spatiale par les SCOT au travers des documents d'aménagement commercial.

En ce qui concerne l'Application du Droit des Sols (ADS) 21 435 dossiers ont été traités (10 986 déclarations préalables, 6 568 permis de construire, 3 432 certificats d'urbanisme, 255 permis d'aménager, 194 permis de démolir) soit 10% de baisse du volume d'activité dus à la reprise de l'instruction des CUa (Certificat d'Urbanisme d'information) par les communes.

■ AGIR POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT

Depuis 2012, la Mission Inter-Services de l'Eau (MISE), a vu son champ d'intervention élargi à la préservation de la biodiversité et à la gestion de la faune sauvage en devant la « MISENature ».

La MISEN a établi un bilan des actions réalisées au cours de la période 2010 – 2012 dans le cadre du

[Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux \(SDAGE\)](#), approuvé en 2009 et de nouvelles réunions thématiques ont permis de réviser la programmation qui s'appliquera pour la période 2013 – 2015.



Le littoral © S GOUBET DREAL

Engagée dans la démarche qualité « police de l'eau » pour améliorer ses pratiques au bénéfice des milieux et des usagers, la DDTM a également géré 198 dossiers de déclaration « Loi sur l'Eau » (contre 160 en 2011) :

290 contrôles ont également été réalisés en 2012 révélant une absence de conformité pour 49,3% d'entre-eux.

Le 1er mars 2012, la Mission Inter-Services des polices de l'environnement a été installée et le plan de contrôles validé le 9 mars. Une réunion des contrôles coordonnés s'est d'ailleurs tenue le 5 septembre sur le Dunkerquois, réunissant 12 services impliqués. Une dizaine de contrôles thématiques portant sur une station d'épuration, un exploitant agricole, un grand terrain de camping, un parc zoologique, un plan d'eau ont permis à chacun de mettre en pratique l'harmonisation des polices par la confrontation de ses propres pratiques à celles des autres services.

■ ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols est une des priorités du schéma régional climat-air-énergie approuvé par arrêté préfectoral fin 2012, au même titre que le développement des énergies renouvelables ou la rénovation thermique des logements anciens.



Ecoquartier de Dunkerque © S GOUBET DREAL

Dans cette politique d'aménagement durable et de lutte contre le changement climatique, l'État accompagne les collectivités dans leurs projets d'écoquartiers : Mons-en-Baroeul – qui a reçu le prix national en 2012 –, ainsi que la zone de l'Union, les Rives de la Haute-Deûle, également primées.

En outre, la démarche préparatoire pour élaborer un cadre de cohérence de l'aménagement et des transports dans l'aire métropolitaine de Lille (AML) a été poursuivie. Les projets portés par les acteurs du territoire sont analysés dans leur globalité afin d'arrêter les orientations pour un développement durable, en partenariat étroit avec les collectivités concernées.

Les projets de transport collectifs en sites propres urbains et péri-urbains (doublement du métro de Lille, bus à haut niveau de service, tramway de Valenciennes) poursuivent favorablement leur évolution. Pour renforcer la qualité de l'intermodalité entre les modes de transport, et ainsi la qualité des services offerts aux usagers du transport collectif, l'État a poursuivi avec les collectivités les études et mis en œuvre plus de 15 projets de pôles d'échanges dans le Nord.

Par ailleurs, avec le lancement de l'opération Grand site des Dunes de Flandre maritime, l'image des paysages du Nord s'améliore. Le projet de classement de la plaine de Bouvines, près de Lille, engagé pour préserver la mémoire de la bataille victorieuse de Philippe Auguste en 1214 devrait conforter cette image.

Sur un plan général, la protection des milieux et de la biodiversité constitue un enjeu d'aménagement durable.

Après avoir constaté une faible évolution des teneurs en nitrates dans les eaux, les zones vulnérables ont été arrêtées le 28 décembre 2012 sur le bassin Artois-Picardie. Le Nord est maintenu en zone vulnérable sauf une partie de l'avesnois où l'on a constaté des progrès et des teneurs inférieures aux seuils.

Les propositions de continuités écologiques de la trame verte et bleue ont été finalisées à la fin de l'année 2012, en vue de l'adoption du schéma régional de cohésion écologique. Dans le Nord, les principaux réservoirs en biodiversité où se situent la faune et la flore sont localisés sur le littoral et dans les parcs naturels régionaux.

■ SUSCITER L'EMERGENCE D'UNE INTERCOMMUNALITE PERTINENTE

Le processus de construction de la nouvelle carte de l'intercommunalité a été engagé en 2011. Le 20 janvier 2012, la CDCI a émis un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Cependant, ce document n'ayant pas été adopté avant le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions introduites par la loi du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale, la CDCI a été à nouveau consultée.

C'est ainsi qu'elle a été amenée à se prononcer, le 6 juillet 2012, sur les 53 projets d'évolution de la carte intercommunale, confirmant ainsi ses choix du 20 janvier 2012.

Le cadre de la rationalisation des intercommunalités est ainsi posé ; il est prévu d'organiser la nouvelle carte autour de 20 EPCI contre 48 et 112 syndicats alors qu'ils sont 188 aujourd'hui.

C'est sur cette base qu'une consultation des communes et des EPCI a été engagée : sur les 53 projets validés par la CDCI en juillet 2012, 44 ont recueilli un avis favorable des collectivités concernées. Les projets validés ont été, en conséquence, mis en œuvre.

La mise en place de la carte intercommunale conduit à construire un nouvel espace de vie et d'action, à se donner les moyens de porter des politiques publiques à l'échelle d'un territoire. La nouvelle gouvernance intercommunale du Nord sera ainsi adaptée aux enjeux des territoires et aux défis à relever dans un contexte de profondes mutations sociologiques, économiques et financières.

■ SOUTENIR L'AGRICULTURE ET PRESERVER LA FORET ET LES MILIEUX RURAL ET MARITIME



© DDTM

➤ Le soutien à l'agriculture

L'année 2012 a été marquée par la mise en place du découplage des aides aux protéagineux, lin textile, semences, fourrages déshydratés et pommes de terre de féculé. Ces aides ont notamment été versées à près de 7000 exploitations agricoles d'une taille moyenne de 53 ha qui occupent 13 700 actifs et à un millier d'éleveurs de vaches allaitantes et d'ovins.

Le plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) constitue un autre volet de l'aide au monde agricole. Il fixe pour la période 2007-2013 le cadre financier pour l'installation des jeunes agriculteurs. Il a mobilisé

également en 2012 plusieurs dispositifs parmi lesquels :

- 119 dossiers au titre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) pour 1,8 M€ de subventions (État, Conseil Régional, Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER))
- 83 dossiers au titre du Plan Végétal Environnemental (PVE) pour 0,77 M€ de subventions (État, Conseil Régional, Agence de l'Eau, FEADER)
- 61 exploitants qui ont contractualisé des mesures agro-environnementales territorialisées relatives aux zones humides, à Natura 2000, à la préservation de l'eau et des paysages ainsi qu'à la problématique de l'érosion pour un montant de 1,7 M€ de subventions (État, Conseil Régional, Agence de l'Eau, FEADER)



© DRAAF

Par ailleurs, la gestion des quotas laitiers s'est poursuivie dans le cadre du bassin laitier Nord-Picardie, instauré depuis 2011 et qui regroupe les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme, de l'Oise et des Ardennes. Au total, 1800 agriculteurs ont bénéficié d'une aide portant sur une production de 22,3 millions de litres sur l'ensemble du bassin.

Suite aux épisodes de gel sur vergers au printemps 2012, une procédure de reconnaissance de calamité agricole a été engagée afin d'indemniser les arboriculteurs les plus touchés. Ainsi, 28 arboriculteurs ont été indemnisés à hauteur de 438 000 € du Fonds national de garantie des calamités agricoles (FNGCA) et 40 000 € du Conseil Général du Nord.

Une demande de reconnaissance en calamité agricole a été engagée pour des pertes en productions de choux-fleurs, consécutives aux pluies excessives survenues en mars/avril 2012 pour 4 maraîchers. Enfin, les fortes pluies suivies d'inondations survenues à la fin du mois d'octobre et début novembre 2012, ont causé d'importants dégâts dans 98 communes des Flandres maritime et intérieure. Une enveloppe de 500 000 € est mise en place début 2013 pour la région.

➤ La préservation des milieux agricoles et maritimes

La préservation du foncier agricole constitue un enjeu majeur pour préserver les capacités de production agricole et lutter contre l'artificialisation des terres agricoles. A ce titre, la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) est l'un des outils stratégiques pour y parvenir, en complément du plan régional d'agriculture durable (PRAD) ou du schéma régional climat, air, énergie évoqué plus haut, ou enfin de l'observatoire de la consommation des terres agricoles qui devrait être installé courant 2013.

La commission a notamment rendu en 2012 51 avis dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le suivi des procédures d'aménagement foncier a abouti à la mise en œuvre de mesures permettant de faire évoluer les Associations Foncières de Remembrement (AFR) : sur un ensemble de 187 AFR près de 29 ont été dissoutes ou sont en cours de l'être et 89 assurent leur transformation statutaire.

Parmi les autres dossiers relatifs à la gestion de l'espace naturel du département du Nord, on retiendra que 26 dossiers (portant sur 3 817 ha) de propriétaires forestiers gérant durablement leur forêt et demandant à bénéficier d'avantages fiscaux ont été instruits en 2012 ;

■ DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES ET MARITIMES



© DDTM

Dans le domaine des transports terrestres, l'État a produit les «porter à connaissance» des Plans de Déplacements Urbains de Valenciennes et Sambre-Avesnois et a assuré le suivi financier du projet de tramway de Valenciennes (gestion de la subvention AFITF, d'un montant total de 25 M€ sur lesquels 8 M€ environ ont été versés au SITURV en 2012). Un travail sur la meilleure prise en compte des enjeux « mobilité » a été initié concernant les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI).

L'État agit également en mer puisque la Délégation à la Mer et au Littoral (DML) a instruit 61 dossiers de manifestations nautiques dont un dossier de grande ampleur, le Tour de France à la Voile.

Par ailleurs, la nouvelle réglementation issue des dispositions de « Natura 2000 en mer » a été intégrée par l'ensemble des acteurs du secteur nautique des « Bancs de Flandres » puisque les 4 dossiers déposés, avec leur étude d'incidence, ont été validés.

Les activités nautiques exercent toujours un réel attrait puisque la DML a dénombré 2 062 candidats au permis bateau qui, pour 80% d'entre eux, ont réussi leur examen. En outre, plus de 1 000 nouveaux navires à moteur et à voile ont été immatriculés à Dunkerque. Le nombre de navires immatriculés dans le Nord atteint donc 11 800.



© DDTM

La sécurité en mer est l'une des préoccupations de l'État et la DML a coordonné une opération de contrôle en juillet 2012, au large de Dunkerque. Une trentaine de marins plaisanciers ont été contrôlés et peu d'infractions constatées. De plus, au cours de la campagne estivale 5 infractions ont été relevées et ont donné lieu à des retraits de permis mer.

Enfin, s'agissant des armements maritimes, la situation socio-économique de la nouvelle compagnie «My Ferry Link» (ex compagnie Sea France) a fait l'objet d'un suivi particulier en raison de l'immatriculation du navire au sein de la région Nord/Pas-de-Calais et de ses 300 marins professionnels identifiés à Dunkerque.



© DDCS

➔ *Un État garant de la cohésion sociale*

L'État, au travers de la mise en œuvre de ses politiques, contribue au maintien de la cohésion sociale. Pour sa part, la politique de la Ville renforce la vision transversale et stratégique de l'action de l'État. Le partenariat avec les collectivités territoriales et le Conseil général, en particulier, a été maintenu en 2012.

■ LA POLITIQUE DU LOGEMENT

➤ Favoriser l'accès au logement

L'accès au logement des personnes défavorisées est conforté par 2 dispositifs: le PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées) et le DALO (droit au logement opposable), qui s'appuient sur le contingent préfectoral réservataire de logements sociaux.

La mobilisation du contingent préfectoral a permis, en 2012 de reloger, 1 937 ménages soit 43% du contingent contre 24% en 2011.

Parmi ces ménages relogés, 599 étaient prioritaires au titre du DALO et 971 ont été relogés spontanément par les bailleurs sociaux alors qu'ils répondaient aux critères de la loi DALO. Enfin, 367 étaient des ménages prioritaires au titre du PDALPD.

Une action volontariste a été menée auprès des bailleurs sociaux pour l'accès au logement des personnes accueillies en structures d'hébergement, présentant des garanties d'autonomie.

On note également la progression du nombre de recours DALO qui se poursuit pour atteindre 2 125 recours déposés en 2012. Sur les 9 659 recours



Logo « Droit au logement opposable »

pour un logement, déposés depuis l'entrée en vigueur de la loi du 5 mars 2007, 8 834 recours ont été examinés, conduisant à 33% de décisions favorables. 86% des ménages prioritaires ont été relogés ou ont reçu une proposition de logement.

L'année 2012 est également celle de la réécriture du PDALPD 2013-2018. Ce nouveau document se veut résolument préventif, en cohérence avec la logique de renforcement de l'accès direct au logement et avec le besoin de territorialisation du contingent préfectoral. C'est également un lieu de mise en cohérence des politiques du logement, de l'habitat et des politiques sociales. Enfin, il est ancré dans une forte opérationnalité sur certaines priorités liées notamment à la prévention des expulsions locatives et à l'extension des catégories de publics prioritaires susceptibles de bénéficier du contingent préfectoral.

► Adapter l'hébergement et le logement des personnes défavorisées

L'augmentation du nombre de places d'hébergement et de logement adapté est une réalité puisque 238 nouvelles places d'hébergement d'urgence dédiées aux demandeurs d'asile ont été mises en œuvre dans le courant de l'année 2012 permettant de desserrer la tension exercée sur le parc de droit commun. Il a également été procédé à l'ouverture de 5 pensions de famille, permettant d'accueillir 145 personnes isolées sans domicile.

Le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion (A.H.I) a également été adapté. Ses principes, arrêtés le 19 décembre 2011, ont été mis en œuvre en 2012, permettant à ce dispositif d'entrer dans sa phase opérationnelle avec la mise en place de 6 groupes de travail chargés de suivre et favoriser la mise en œuvre des 26 actions qui en constituent la déclinaison.

La structuration et la solidification des opérateurs du secteur AHI a été encouragée à travers les mutualisations et les regroupements : ainsi en 2012, deux regroupements de centres d'accueil des demandeurs d'asile et un regroupement d'associations d'hébergement ont été réalisés.

La démarche expérimentale de territoire pilote, centrée sur le territoire de Lille Métropole Communauté Urbaine, s'est poursuivie avec la participation des partenaires institutionnels (Conseil Général, Communauté Urbaine de Lille), des représentants des opérateurs (Association Régionale de l'Habitat, FNARS, URIOPSS, notamment), et des représentants des usagers. Elle vise à développer une culture commune de la priorité de l'accès au logement pour les « personnes sans chez soi », à consolider les outils opérationnels et à promouvoir à ce titre l'évolution des pratiques professionnelles.

■ LA MOBILISATION DES DISPOSITIFS D'AIDE



© DDSCS

► Lutter contre les violences faites aux femmes



Signature du protocole départemental du nord de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes le 26 novembre 2012
© BRCl

La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes constitue l'une des priorités des services dans le soutien aux personnes fragilisées. A ce titre, le 2ème protocole départemental destiné à lutter contre ce phénomène a été signé le 26 novembre 2012. Il marque le renforcement des partenariats, notamment avec le Conseil Général et le Conseil de l'Ordre des Avocats, nouveaux signataires. Il prend en compte les mesures du 3ème plan triennal gouvernemental 2011-2013 et s'articule autour de 4 axes :

- améliorer la connaissance du phénomène,
- recenser les actions,
- évaluer la pertinence des dispositifs,
- renforcer les dispositifs d'accompagnement,- prévenir les violences

En 2012, 8 865 femmes ont été accueillies et suivies par les 15 associations spécialisées subventionnées par l'État, 246 femmes et 304 enfants ont été hébergés dans les 4 structures d'hébergement spécifiques et 5 234 femmes victimes ont été suivies par les 6 centres d'information des droits des femmes.



Outil d'information de l'arrondissement de Lille Graphisme
© Jérôme NOUGAILLON

La Délégation aux Droits des Femmes et à l'Egalité de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord et les 4 référentes départementales ont réalisé des outils d'information avec les coordonnées utiles pour chacun des 6 arrondissements du Nord destinés aux professionnels et aux victimes.

➤ Agir en faveur des jeunes



© Sam BELLET

A l’occasion du contrôle des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.) effectué sur l’ensemble du département qui compte 1058 organisateurs, les visites ont concerné plus particulièrement :

- les séjours accueillant des effectifs d’enfants importants ;
- les accueils maternels ;
- les accueils inscrits dans des dispositifs spécifiques ;
- les accueils encadrés par des directeurs en stage pratique ;
- les accueils «en difficulté» repérés ou signalés à la DDCS.

194 Accueils Collectifs de Mineurs représentant 99 organisateurs ont ainsi donné lieu à des évaluations en 2012 soit une augmentation de 32% par rapport à 2011

Les rapports d’évaluation correspondants ont mis en exergue les situations suivantes :

- 34% des observations concernent les aspects de sécurité (locaux, alimentation, suivi sanitaire) ;
- 26% les aspects éducatifs, pédagogiques et l’encadrement ;
- 22% la gestion administrative ;
- 10% les moyens financiers ;
- 8% la fonctionnalité des lieux d’accueil.

Concernant la gestion des plaintes et signalements, 6 procédures d’enquête administrative ont été ouvertes dont une pour accident grave et deux pour accidents mortels dans le cadre de séjours à l’extérieur du département.

L’État est également engagé dans le développement des pratiques sportives, afin de réduire les inégalités d’accès pour les publics qui en sont éloignés. La

mobilisation de la part territoriale du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au bénéfice d’actions en direction des publics prioritaires mérite d’être soulignée.

Les publics prioritaires retenus en lien avec les directives nationales sont les suivants :

- les jeunes issus des quartiers sensibles ;
- le public féminin ;
- les personnes handicapées.

En 2012, la part de l’enveloppe départementale du Nord mobilisée au bénéfice d’actions en direction de ces publics s’est élevée à 1 111 940 € contre 920 000 € en 2011 soit une augmentation de plus de 20 %.



Logo école ouverte

Les services de l’Education Nationale sont également fortement mobilisés en faveur des jeunes en reconduisant l’opération interministérielle “Ecole Ouverte” qui consiste à ouvrir les collèges et les lycées pendant les vacances scolaires afin d’accueillir des enfants et des jeunes qui ne partent pas en vacances. Elle s’adresse aux jeunes qui vivent dans des zones urbaines et rurales défavorisées ou dans des contextes économiques et sociaux difficiles. Elle propose un programme d’activités éducatives dans le domaine scolaire, culturel et sportif.

Afin de toucher ce public, l’opération vise essentiellement les établissements de l’éducation prioritaire [63% des projets réalisés] ainsi que ceux situés dans les territoires relevant de la politique de la ville.

Si les collèges prédominent [49 collèges sur 58 établissements dans le département du Nord], le nombre d’écoles primaires associées dans le cadre de la liaison “école-collège” ne cesse d’augmenter, en raison de la qualité du travail en réseau.

En 2012, les établissements ont réalisé 279,9 semaines d’Ecole ouverte contre 260,2 en 2011. Les intervenants sont en majorité des enseignants.

Parallèlement, le dispositif « Ouvrir l’école aux parents pour réussir l’intégration », soutient des actions de formation destinées à des parents d’élèves étrangers ou immigrés visant trois objectifs simultanés :

- une meilleure connaissance de l’institution scolaire, des droits et des devoirs des élèves et de leurs parents, ainsi que des modalités d’exercice de la parentalité pour donner aux parents les moyens d’aider leurs enfants au cours de leur scolarité ;
- la présentation des principes, des valeurs et des usages de la société française ;

- l'acquisition de la langue française (alphabétisation, apprentissage ou perfectionnement).

Parmi les projets retenus en 2012, il convient de noter ceux du collège Anne Frank à Roubaix, du collège Mendès France à Tourcoing ou encore du collège Jules Verne à Maubeuge. Ce sont 1600 heures de formation qui ont été financées pour un montant de plus de 62 000 euros.

➤ Favoriser l'accès et le retour à l'emploi



© LUCASTOR

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) aide les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles à se réinsérer progressivement sur le marché du travail dans un emploi de préférence durable.

La mise en situation d'emploi se fait à un rythme adapté pour retrouver progressivement les repères professionnels du monde du travail. Elle est assortie d'un accompagnement social spécifique pour lever les multiples freins d'accès à l'emploi (illettrisme, surendettement, problèmes de logement, de justice ou de santé).

Selon les besoins des personnes, le parcours d'insertion peut s'effectuer dans quatre types de structures : les 30 associations intermédiaires, les 48 entreprises d'insertion, les 15 entreprises de travail temporaires d'insertion et, depuis 2005, les 200 ateliers et chantiers d'insertion présents sur le département du Nord.

Outre les aides aux structures et les exonérations de charges, l'État finance la majeure partie de la rémunération versée aux personnes employées par les ateliers et chantiers d'insertion. Au total, le soutien de l'État à l'IAE s'élève à 65 millions d'euros sur le département du Nord en 2012.

L'État a par ailleurs initié des actions de dynamisation du tissu économique dans les quartiers socialement difficiles. Pour accompagner les entreprises installées dans des Zones Franches Urbaines, des cellules emploi/formation ont été mises en place en partenariat avec les acteurs de l'emploi. Pour faciliter le recrutement, les employeurs qui sont

déjà en Zones Franches Urbaines ou qui veulent s'y implanter, bénéficient du service de ces cellules. Plus d'une centaine de personnes issues des territoires en difficulté du département du Nord ont ainsi pu être embauchées en 2012.

➤ Favoriser l'accès à la culture

Le déploiement des programmes en faveur de l'éducation artistique et culturelle a fait l'objet dans le Nord, d'un engagement significatif de l'État et des collectivités territoriales en termes de financement ou en termes d'élaboration d'offres. Le Comité de pilotage régional pour l'éducation artistique et culturelle – COPREAC – a engagé plusieurs actions visant à remédier aux inégalités d'équipement et d'accès à la culture pour la jeunesse et pour les familles.

Des programmes ayant pour dénominateur commun le principe de résidences-mission d'artistes sont proposés aux collectivités. En 2012, les dispositifs comme le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA), ou encore Artiste Rencontre Territoire Scolaire (ARTS) ont été soutenus par l'État.

7 médiathèques ont également bénéficié d'une aide de l'État. Il s'agit de celle de Lecelles, de Sars et Rosières, d'Escaudain, d'Houplin-Ancoisne, d'Iwuy, de Lesquin et de Lille Faubourg Saint-Maurice.

L'année 2012 a également été marquée par la finalisation du passage à la projection numérique pour le Nord. Pour les territoires démunis de salles de cinéma, le circuit itinérant Cinéligue poursuit et développe son activité. Des projecteurs numériques portables ont été conçus pour que Cinéligue continue de jouer un rôle important en matière d'aménagement culturel du territoire et d'éducation artistique. Le circuit dessert 37 communes, situées essentiellement en zone rurale ou à la périphérie des agglomérations importantes.



Site minier Wallers-Aremberg © Anne LEFEBVRE-CRMH-DRAC

Enfin, le 30 juin 2012, le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette inscription reconnaît la valeur universelle exceptionnelle de ce paysage culturel évolutif vivant ainsi que sa place dans l'histoire du monde de la mine ; c'est un facteur de valorisation

pour la population, notamment pour le Valenciennois. Enfin, compte tenu de la proximité avec le département du Nord de cet équipement exceptionnel situé dans le département du Pas-de-Calais et de son impact au delà des frontières régionales, il convient de souligner l'ouverture en 2012 du musée du Louvre-Lens, inauguré le 4 décembre par le Président de la République. Ce bien emblématique favorise l'accès du plus grand nombre à la culture.

■ LA POLITIQUE DE LA VILLE : UNE POLITIQUE TRANSVERSALE

Au titre de l'année 2012, deux actions méritent d'être soulignées. La première concerne l'expérimentation de l'extension du programme de réussite éducative aux 16-18 ans. Ce programme, créé par le Plan de cohésion sociale en 2005, vise à accompagner les enfants et adolescents de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité. Il s'agit de rendre effective l'égalité des chances en leur offrant un accompagnement social, culturel, sanitaire afin d'aider la famille dans son rôle éducatif, dans le cadre d'un parcours individualisé. Les actions menées doivent s'inscrire essentiellement hors temps scolaire et viennent en complément des actions existantes.

En 2012, une expérimentation d'extension a été menée sur la tranche d'âge 16-18 ans, en lien avec les plates-formes de décrochage scolaire, sur les sites de Saint-Pol-Sur-Mer, Roubaix, Hem et dans la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole.

L'objectif était :

- de poursuivre au-delà de 16 ans la prise en charge des jeunes dans le cadre de parcours individualisés et, ce faisant, de prévenir le décrochage scolaire,
- de proposer le cas échéant des actions innovantes, en lien avec les services de l'Education Nationale.

Il résulte des bilans intermédiaires que cette expérimentation a permis de proposer une réorientation adaptée (établissements scolaires, apprentissage, structures de droit commun...), selon la situation des intéressés.

La seconde action concerne le Plan Stratégique Local (PSL) de sortie du programme de rénovation urbaine sur le quartier Hauts Champs – Longchamp. A l'issue de sept années de mise en œuvre du programme national de rénovation urbaine, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a précisé les modalités de sortie des conventions de rénovation urbaine. L'une de ces modalités vise à impulser une vision prospective et stratégique de « l'après convention » dans l'optique de pérenniser les effets de la démarche.

Afin de déterminer précisément le contenu du PSL, l'ANRU a lancé une réflexion au niveau national avec l'appui d'un consultant, sur la base d'une expérimentation. Dix sites sont concernés par cette expérimentation, dont le site « Hauts-Champs Longchamp » sur les communes de Hem, Roubaix et Lys les Lannoy.

Trois niveaux d'enjeu ont été déterminés : l'inscription du quartier dans son environnement, une meilleure coordination des acteurs en charge de la « gestion » du quartier au service de ses habitants, et une mutualisation plus forte des dispositifs portés par les acteurs institutionnels.

Le rapport final du plan stratégique local du quartier « Hauts-Champs Longchamp » a été publié le 18 octobre dernier. Il met en lumière d'une part la nécessité d'achever les opérations de la convention dans les conditions respectueuses des objectifs et engagements initiaux et d'autre part de maintenir, voire développer la mise en réseau des acteurs pour mieux prendre en charge le développement individuel des personnes dans la mise en œuvre de dispositifs concernant l'emploi, la santé, la mobilité, la parentalité et la réussite scolaire.



Accueil de la sous-préfecture de Valenciennes © BRCI

➔ *Un État plus performant*

Les services départementaux de l'État veillent à garantir au public un service de qualité. L'amélioration continue de celui-ci passe par le déploiement de démarches pouvant aller de la simple mesure de la satisfaction des usagers aux démarches de labellisation ou de certification qui visent à faire consacrer par un organisme indépendant la mise en place d'une politique d'accueil performante.

■ DES PROGRES DANS L'ACCUEIL DES USAGERS

➤ Au sein de la préfecture et des sous-préfectures



Préfecture du Nord © BRCI

La préfecture du Nord a lancé en juin 2012 une démarche d'amélioration de l'accueil des usagers qui devrait permettre la remise du label Marianne par la société AFNOR dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année 2013.

Cet organisme devra constater que la préfecture répond aux exigences du référentiel Marianne qui vise à garantir un standard de la qualité de l'accueil et une relation de confiance entre l'utilisateur et les administrations de l'État.

Ce label aurait une portée significative puisque l'ensemble des services de la préfecture se sont mobilisés dans cette démarche et qu'elle impacte un nombre important d'utilisateurs, le département du Nord étant le plus peuplé de France.

En 2012, l'enquête menée auprès des utilisateurs de la préfecture montre que 91% d'entre eux se sont déclarés satisfaits par l'accueil qui leur a été réservé.



Un important effort d'amélioration de l'accueil du public en sous-préfecture de Valenciennes a été réalisé en 2012 pour éviter aux utilisateurs les déplacements physiques dans les locaux et une attente inutile :

- depuis novembre 2012, le traitement des dossiers de titres de séjour s'effectue sur rendez-vous, avec prise de contact préalable par internet,
- le traitement par courrier des dossiers des cartes grises a été encouragé : il représente aujourd'hui le tiers des dossiers traités et la délivrance des titres aux utilisateurs s'effectue en moyenne sous une semaine.



A Dunkerque, la sous-préfecture s'est engagée à définir son projet de service, dans le cadre de la directive nationale d'orientation des préfectures 2010-2015. Ce projet, privilégiant le service au public dans le cadre de la démarche Marianne, positionne la sous-préfecture comme nouvelle administration de mission tournée sur le développement local, investissant pleinement les champs de l'interministérialité et de l'ingénierie de projets.

➤ Au sein des directions départementales interministérielles

A la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), les jours et horaires d'ouverture des différents accueils des professionnels et des consommateurs ont été maintenus et la réorientation de ces derniers dès le premier niveau d'accueil a permis d'améliorer les temps d'attente. Les demandes écrites des professionnels et des consommateurs ont systématiquement fait l'objet d'une réponse dans des délais mesurés et suivis de près. Ainsi, pour la seule partie litige des consommateurs, plus de 94% des 1650 demandes ne nécessitant pas d'enquête ont fait l'objet d'une réponse directe en moins de 10 jours.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) a, pour ce qui la concerne, veillé à améliorer, dans ses différentes missions, l'information et le service rendu à ses partenaires et usagers. Les préconisations de la démarche qualité dans les domaines comptable et financier ont notamment permis le déploiement du contrôle interne comptable afin de sécuriser les processus de travail.

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) a également déployé le référentiel Marianne au sein de ses services. La majorité de ceux-ci ont été évalués en 2012. Pour l'année écoulée, les indicateurs du suivi étaient au-dessus de ses objectifs annuels et globalement très bons : 94% de courriers trouvaient une réponse dans un délai de 15 jours, 99% des courriels envoyés par les contribuables ont fait l'objet d'une réponse dans un délai de 5 jours par exemple.

■ L'AMÉLIORATION DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

➤ Des expériences réussies de prise en compte du handicap

La sous-préfecture de Cambrai a signé une charte de partenariat pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap avec l'union nationale des associations des parents d'enfants inadaptés.



Borne d'accueil sous-préfecture de Cambrai © BRCI

Ce nouvel équipement « accueil accompagnement accessibilité » a nécessité la réorganisation de l'accueil général. Les postes de travail ont été adaptés à l'environnement professionnel en coordination avec le coordonnateur hygiène et sécurité et l'un des ergonomes rattachés à la médecine du travail.

La réfection de la borne d'accueil intègre l'exigence de prise en compte du handicap. Ainsi, les personnes à mobilité réduite sont accueillies à un emplacement spécifique de la banque d'accueil équipée de matériel adapté.

Les personnes sourdes ou malentendantes de même que les personnes non francophones sont accueillies par des référents formés.

Enfin, les agents sont sensibilisés à l'accueil des personnes ayant une déficience intellectuelle en liaison avec les associations « les papillons blancs » et « nous aussi ».

La DDFiP prend également spécifiquement en compte ce public : elle a mis en place des accueils spécifiques en langue des signes à destination des usagers sourds et malentendants à Lille, Tourcoing, Valenciennes et Dunkerque. Un CD audio a également été mis à disposition des usagers dans tous les services des impôts des particuliers du département.

➤ Des exemples de démarches alliant dématérialisation et service de proximité

Le développement des téléprocédures s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'administration puisqu'elles offrent un meilleur service aux usagers et participent à la politique de développement durable.

Aussi, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer propose aux agriculteurs un accès informatique déconcentré dans les délégations territoriales pour télédéclarer leurs demandes d'aides.

En matière fiscale, la déclaration par Internet des revenus est en plein essor puisque environ un tiers des foyers fiscaux du Nord n'utilisait plus la déclaration papier en 2012. Une nouvelle possibilité a été offerte aux contribuables en 2012 : déclarer leurs revenus via leur smartphone, dans le cas où ils n'ont aucun changement à apporter par rapport à leur déclaration pré-remplie.

Les téléprocédures constituent également, pour les entreprises, un outil de performance générant des gains importants de productivité, alliant simplicité, sécurité des échanges et des données. Le nombre de professionnels télédéclarant la TVA est ainsi passé de 36 025 en 2011 à 48 064 en 2012.

A travers une vaste campagne de communication et notamment grâce à des interventions de professionnels à l'antenne de grands médias locaux afin de répondre à des cas concrets, les usagers ont été invités à télédéclarer leurs revenus afin de bénéficier des multiples avantages de cette formule : simplicité, rapidité et délais étendus.

Un réseau structuré de guichets fiscaux uniques autour de 20 services des impôts des particuliers s'est constitué afin de mieux accueillir les usagers. Ce maillage est complété par 59 trésoreries, qui jouent un rôle d'accueil fiscal de proximité pour les particuliers, le secteur public et les entreprises.



Logo Démat

Dans un autre secteur d'activité, la majorité des actes notariés du Nord sont aujourd'hui transmis de manière dématérialisée entre les notaires et les services de publicité foncière (ex-conservations de hypothèques) grâce à l'application Télé@ctes. Le circuit d'échanges dématérialisés permet d'accélérer considérablement les temps de traitement tout en diminuant les coûts de fonctionnement et en garantissant une sécurisation optimale des informations.

■ LA SIMPLIFICATION ET LA MODERNISATION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'organisation du contrôle de légalité autour de pôles thématiques a évolué dans un souci de développement de l'expertise ; elle s'est accompagnée du renforcement de la mission de conseil aux collectivités ; en effet, celles-ci sollicitent de plus en plus fréquemment l'expertise de l'État, sur des opérations complexes, dans des délais souvent contraints et dans un contexte législatif en constante évolution. De même, l'État les accompagne dans la mise en œuvre des réformes, ainsi, en 2012, les échanges ont été nombreux dans le cadre de la mise en œuvre de la résorption de l'emploi précaire. Les sous-préfets, dans leurs arrondissements respectifs, sont les interlocuteurs naturels des collectivités, dans le domaine du conseil.

Cette attente légitime des collectivités a conduit à intégrer dans la réorganisation des services de l'État la dimension grandissante du conseil.

De même, l'État accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets, que souvent il cofinance, en fiabilisant les procédures de maîtrise foncière à travers notamment les dossiers d'expropriation.

Par ailleurs, un axe important de l'amélioration de l'offre de services de la DGFIP aux collectivités territoriales repose sur la dématérialisation des échanges. En 2012, la DRFiP du Nord a signé 81 conventions de dématérialisation avec les collectivités locales, portant majoritairement sur la paye et les pièces justificatives. A titre d'exemple, la convention signée avec le Conseil Général du Nord pour dématérialiser les frais de déplacement des agents du département fait économiser un volume annuel de papier de 70 000 documents, pour plus de 8 500 agents bénéficiaires.

Outre ces conventions, la DGFIP développe l'utilisation d'un protocole d'échange standard, qui couvre de bout en bout la dématérialisation entre l'ordonnateur et le comptable, tant pour les titres de recettes, les mandats de dépenses et les bordereaux signés électroniquement que pour les pièces jointes. Dans le Nord, au 31 décembre 2012, 8 collectivités l'ont d'ores et déjà adopté et plusieurs autres sont en phase d'expérimentation. Les avantages sont nombreux et profitent à tous les acteurs :

- gain de temps grâce au traitement des fichiers en temps réel ;
- économies financières (par exemple, pour le Service départemental d'incendie et de secours, 700 kg de documents ne sont plus adressés annuellement à la Chambre Régionale des Comptes), de manipulation de papier et d'archivage ;

- amélioration de l'impact environnemental ;
- gain sur le délai global de paiement.

Tout au long de l'année 2012, la DRFiP du Nord a accompagné les collectivités locales utilisatrices du "Portail Gestion publique". L'usage de ce portail Internet, rendu obligatoire depuis le 1er janvier 2012, a vocation à simplifier les échanges entre les ordonnateurs et les comptables : il permet la consultation et la transmission sécurisée des données financières.



Logo Nouvelle offre de service

Dans le champ de la monétique, la DGFIP propose aux collectivités locales un dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet dénommé TIPI (Titres Payables sur Internet). Plusieurs collectivités bénéficient de ce service novateur qui facilite l'entrée des recettes des collectivités et simplifie la vie de leurs usagers. Les communes d'Hazebrouck et de Marcq-en-Baroeul offrent par exemple la possibilité à leurs usagers de payer en ligne leurs factures de restauration scolaire et d'activités périscolaires. Face au succès de ce dispositif, il est prévu de l'étendre en 2013 aux centres hospitaliers.

L'État dans le département du Nord
Rapport d'activité des services de l'État 2012

Document réalisé par la préfecture avec le concours des sous-préfectures et des services de l'État

Préfecture du Nord
12, 14 rue Jean sans Peur - 59039 LILLE cedex
Tél : 03.20.30.59.59 - Fax 03.20.30.52.32

Site internet : www.nord.gouv.fr

Conception & réalisation graphique : Préfecture du Nord / SIDSIC59 - BEP



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD